

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE  
**BRISON**



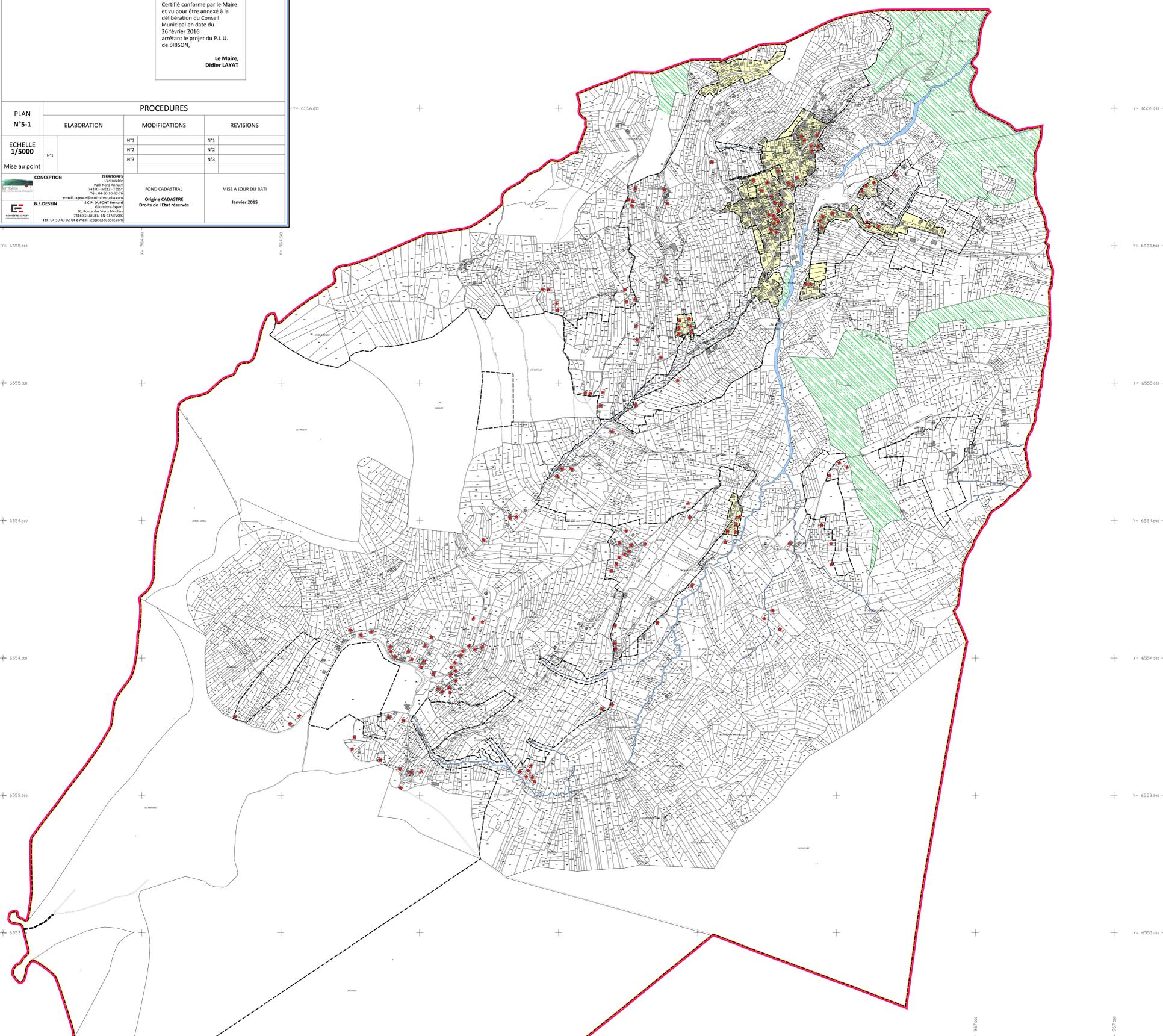
Plan Local d'Urbanisme  
**DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE**

Certifié conforme par le Maire  
et vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil  
Municipal en date du  
26 février 2016,  
arrêtant le projet du P.L.U.  
de BRISON.

Le Maire,  
Didier LAYAT



PLAN N°5-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			
CONCEPTION	TERRITOIRES L'ESPACEMENT		FOND CADASTRAL Origine CADASTRAL Droits de l'Etat réservés
B.E.DESSIN	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2015		



**LEGENDE**

-  Permis à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R211-11 du CU
-  Constructions d'intérêt patrimonial pour lesquelles s'appliquent des dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R 421-28 du CU
-  Zone soumise à un risque d'exposition au plomb (Arrêté n°2011192-0030 du 11 juillet 2011)
-  Zone soumise à un risque de sismicité moyenne (zone 4) (Arrêté n°2015014-0005 du 14 janvier 2015)
-  Bois et forêts soumis au régime forestier